

Optez maintenant pour la Pension Complémentaire Libre de Xerius et vous ne payez pas de frais d'entrée pendant les deux premières années.

La Pension Complémentaire Libre pour Indépendants (PCLI)

La PCLI n'est rien de moins que la meilleure formule d'épargne pour indépendants, avec le rendement le plus élevé!

Si la pension minimum pour indépendants a été revue à la hausse, la viabilité des pensions légales est de plus en plus sous pression. Saviez-vous qu'en moyenne, votre pension légale correspond à 25% seulement de vos revenus professionnels passés! Dans l'intervalle, la nouvelle formule de Pension Complémentaire Libre pour Indépendants (PCLI) est devenue un 'must' pour tout indépendant et est plus que jamais encouragée sur le plan fiscal.

Les principaux atouts de la PCLI:

- ✓ Vous avez le choix entre une PCLI ordinaire ou une PCLI sociale avec garanties complémentaires en cas de maladie ou d'incapacité de travail.
- ✓ Vous pouvez affecter jusqu'à 8,17% de vos revenus nets imposables à une PCLI ordinaire (max. 2.852,88 euros) et jusqu'à 9,4% à une PCLI sociale (max. 3.282,39 euros).
- ✓ La PCLI est la forme de constitution de pension la plus avantageuse sur le plan fiscal. Non seulement, les primes sont 100% déductibles fiscalement mais elles vous permettent en outre d'économiser jusqu'à 20% sur vos cotisations sociales.
- ✓ Paiement flexible des primes: vous déterminez vous-même le moment du paiement.
- ✓ Exonérée de 4,4% de taxes d'assurance.

La PCLI Sociale: pour ceux qui en veulent plus

Aujourd'hui, la plupart des indépendants optent pour une PCLI Sociale. Pourquoi? Parce qu'ils augmentent leur déduction fiscale et leur constitution de pension. En outre, pour seulement 10% de la prime, ils bénéficient de garanties supplémentaires de solidarité en cas d'incapacité de travail. Avec la PCLI Sociale, Xerius vous garantit la poursuite de la constitution de votre capital de pension ainsi qu'un revenu de remplacement supplémentaire en complément aux allocations sociales légales fort limitées et ce, sans aucune formalité médicale.



La PCLI Sociale de Xerius répond à tous les critères légaux en vue de la déduction fiscale majorée et des garanties prévues en matière de solidarité et a reçu à cet effet le label "Conforme caractère social", à la suite du protocole de collaboration conclu entre le Service public fédéral (SPF) et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Pour les titulaires d'une profession libérale avec allocation INAMI

Les médecins, dentistes, pharmaciens et kinésithérapeutes qui ont droit à une allocation INAMI peuvent également s'adresser à Xerius. Les allocations INAMI non déductibles fiscalement peuvent être affectées à une PCLI sociale ou à un revenu garanti. Par ailleurs, il est également possible de souscrire une PCLI ordinaire ou sociale dont les primes sont fiscalement déductibles.

Xerius Association d'Assurances Mutuelles

Nous sommes les seuls dans le secteur à proposer à nos clients une combinaison unique alliant une caisse d'assurances sociales et une association d'assurances en gestion propre. Grâce à la vision que nous avons sur le statut social de l'indépendant et aux informations uniques dont nous disposons sur sa carrière, nous pouvons vous offrir un encadrement exceptionnel et vous conseiller en connaissance de cause sur la constitution de votre pension.

Qu'est-ce que c'est?

La PCLI est la formule de pension idéale en complément de la modeste pension légale allouée aux indépendants; outre la déduction fiscale des primes dans la tranche d'imposition la plus élevée, elle vous permet de réaliser une économie sur vos cotisations sociales et l'exonération des taxes d'assurances.

PCLI ordinaire: une simple constitution de pension fiscalement avantageuse.

PCLI Sociale: pour ceux qui souhaitent bénéficier d'une déduction fiscale supplémentaire de 15%, conjugée à une extension à moindre coût des prestations sociales en cas d'incapacité de travail. (Notre PCLI sociale a reçu le label "Conforme caractère social" délivré par le SPF Finances et la FSMA).

Bénéficiaires concernés

- tous les indépendants, à titre principal ou complémentaire, qui paient au moins la cotisation minimum imposée aux indépendants à titre principal
- le dirigeant d'entreprise dans une société
- le conjoint aidant, affilié au maxistatut

Combien?

Flexibilité maximale du paiement de la prime:

Primes en fonction du revenu professionnel net imposable avec un minimum de 100 euros par an

- en tant qu'indépendant débutant (3 premières années) sur le revenu estimé des années respectivement 1, 2 et 3
- en tant qu'indépendant établi: sur le revenu indexé d'il y a 3 ans.

PCLI ordinaire: primes de maximum 8,17% du revenu professionnel net imposable avec un plafond de 2.852,88 euros.

PCLI Sociale: primes de maximum 9,4% du revenu professionnel net imposable avec un plafond de 3.282,39 euros.

Contrats INAMI: adaptation des primes à l'allocation INAMI fixée annuellement.

Avantages

Fiscalement: Déduction des primes en tant que frais professionnels, donc économie d'impôt jusqu'à 50%.

Cotisations sociales: Les revenus professionnels sur lesquels vous payez des cotisations sociales sont diminués des versements de votre PCLI. Cela vous permet de réduire vos cotisations sociales jusqu'à 20%.

Exonération de 4,4% des taxes d'assurance.

Rendement*

Taux d'intérêt garanti de 2,75% sur les versements de pension nets, à majorer d'une participation bénéficiaire annuelle variable.

Frais

Frais d'entrée: **les deux premières années, 0% de frais**, ensuite, 3% sur les versements. Frais de sortie: aucun frais en cas de liquidation à 65 ans ou en cas de retraite anticipée à partir de 60 ans, avec un pour-

centage dégressif de 1% par an jusqu'à 0% à 65 ans.

Déclaration d'impôt

Rubriques en fonction de l'activité professionnelle:

- CASE XVI Dirigeants d'entreprise: code 1405/2405 (H/F): cotisations sociales individuelles
- CASE XVII Bénéfice activité commerciale: code 1606/2606 (H/F): frais professionnels
- CASE XVIII Bénéfice profession libérale: code 1656/2656 (H/F): cotisations sociales
- CASE XX Rémunérations conjoint aidant: code 1451/2451 (H/F): cotisations sociales

Liquidation

Garantie en cas de pension: le capital constitué des primes capitalisées

Liquidation anticipée uniquement autorisée en cas de:

- transfert de réserve à un autre organisme de pension (moyennant 5% de frais de sortie)
- pension anticipée à partir de 60 ans (moyennant frais de sortie)

Fiscalité: Le capital est taxé selon le régime de la rente fictive (maximum 5% du capital) pendant 10 à 13 ans, la participation bénéficiaire est exonérée d'impôts. Conversion du capital en un versement annuel des intérêts, montant des intérêts imposable.

Garantie en cas de décès

En cas de décès prématuré, la réserve d'épargne est versée aux bénéficiaires désignés, éventuellement majorée d'un capital fixé contractuellement en cas de décès.

Cumul avec d'autres formules de pension possible

- l'épargne-pension (max. 880 euros avec avantage fiscal limité)
- l'épargne à long terme (primes d'assurances vie) (max. 2.120 euros avec avantage fiscal limité)
- assurance groupe et engagement individuel de pension pour les indépendants dirigeants d'entreprise (dans la limite des 80%), les versements personnels ne sont pas cumulables

PCLI sociale

10% de la prime totale est affectée aux garanties supplémentaires de solidarité en cas de décès, qui montent jusqu'à 350% de la prime de pension moyenne des 3 dernières années:

- financement de pension: nous vous versons 100% des primes de la pension jusqu'à l'âge de la retraite;
- un revenu de remplacement de 250% des primes de pension jusqu'à ce que vous atteignez l'âge de la retraite;
- aucune formalité médicale, délai de carence spécifique de 180 jours;
- condition: percevoir des indemnités d'incapacité de travail légales (mutualité);
- pas de taxes d'assurance (normalement 4,4% ou 9,25% pour des garanties similaires dans d'autres produits).

* Le taux d'intérêt garanti sur les versements reste garanti jusqu'à l'échéance. La modification du taux d'intérêt garanti n'est possible que sur les versements encaissés après la modification. La participation bénéficiaire n'est pas garantie, mais dépend de la conjoncture économique et des résultats de Xerius Association d'Assurances Mutuelles.

**Vous voulez en savoir plus sur la PCLI de Xerius ou obtenir une offre sur mesure?
Appelez le 078 05 00 72 ou envoyez-nous un courriel à: assurances@xerius.be.**